

LE TRANSCAUCASE
ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE
DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES
DU TRAITÉ DE BREST-LITOVSK AU TRAITÉ DE KARS

1918-1921

PAR

A. POIDEBARD

(Extrait de la *Revue des Études arméniennes*. — 1923)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXXIII

N^o 702/160

A un très ami
de Constantinople.

Affectionné
de l'In-Couvent
Poidebard

LE TRANSCAUCASE

ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES

DU TRAITÉ DE BREST-LITOVSK AU TRAITÉ DE KARS

1918-1921

PAR

A. POIDEBARD

(Extrait de la *Revue des Études arméniennes*. — 1923)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXXIII

LE TRANSCAUCASE
ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES

DU TRAITÉ DE BREST-LITOVSK AU TRAITÉ DE KARS

1918-1921,

PAR

A. POIDEBARD.

L'histoire du Transcaucase de 1918 à 1921 offre tellement d'événements embrouillés qu'il ne semble pas inutile de réunir comme documentation les différents accords relatifs à cette région, conclus du traité de Brest-Litovsk au traité de Kars. Il est particulièrement intéressant de suivre, documents en main, la genèse laborieuse des petites républiques du Transcaucase se séparant de l'empire russe et leur réabsorption finale dans la république fédérative soviétique de Russie.

Au milieu de cette lutte des races qui, dans cette région, plus qu'ailleurs, rend difficile la tâche impartiale de l'historien, les textes diplomatiques sont les premiers documents à mettre à la base d'une étude sérieuse. Eclairés par les cartes des traités, ils aident à dégager et à fixer les grands courants politiques qui, sur cette frontière délicate où Russie et Turquie sont en contact, ont travaillé pendant quatre ans à constituer puis à détruire des États indépendants. Le passé éclaire sérieusement les possibilités de l'avenir.

Ces documents sont aujourd'hui difficiles à consulter dans leur ensemble, certains n'ont encore été publiés que dans la presse. Nous nous sommes servis pour ce travail des textes officiels et

des traductions communiquées à la presse par les gouvernements allemand et russe; celles-ci sont considérées dans les milieux diplomatiques comme authentiques et officielles⁽¹⁾.

Pour donner plus de précision à l'étude de cette période compliquée qui s'étend de 1918 à 1921, il a fallu sérier les questions. Les traités relatifs au Transcaucase seront envisagés d'abord dans leurs lignes générales, puis, spécialement, dans leurs clauses concernant la république d'Arménie. Le même travail devrait ensuite être fait pour les républiques d'Azerbaïdjan et de Géorgie.

FORMATION DES RÉPUBLIQUES DU TRANSCAUCASE.

Avant d'étudier le texte et l'histoire des traités, il faut d'abord préciser comment, de l'empire russe désagrégé par la révolution bolchévique, se sont légalement détachées et constituées d'abord la république fédérative du Transcaucase, puis les trois républiques indépendantes d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie.

1° *Comité spécial de Transcaucasie* (mars 1917-3 décembre 1917). — Pour remplacer la vice-royauté du Caucase, le Gouvernement provisoire de Kerensky fonda, en mars 1917, le Comité spécial de Transcaucasie. Ce comité fut composé de quatre membres de l'ancienne Douma russe : Kharlamoff (russe), président, puis Tchenkeli (géorgien), Papadjanoff (arménien) et Djafaroff (azerbaïdjanien). Ce comité spécial exista jusqu'au commencement de décembre 1917.

2° *Commissariat de Transcaucasie* (3 décembre 1917-24 février/9 mars 1918). — En octobre 1917, le Gouvernement provisoire de Kerensky était tombé et avait été remplacé par le gouvernement des Soviets. Les populations du Transcaucase, représentées par leurs Conseils nationaux durent alors prendre des décisions

⁽¹⁾ Les cartes des traités sont dues à la collaboration technique du général Korganoff, ancien sous-chef d'état-major de l'armée du Caucase, conseiller militaire de la Délégation de la République arménienne à la Conférence de la Paix. Il prit part comme délégué militaire aux conférences de Batoum et de Constantinople. L'estime dans laquelle est universellement tenue son expérience des questions du Caucase et sa parfaite impartialité, nous ont rendu sa collaboration précieuse.

importantes en prévision de la désagrégation générale qui atteignait l'empire russe. Le 3 décembre, le Comité spécial de Transcaucasie fut constitué en Commissariat, conformément à un programme adopté par le Congrès national géorgien avec le consentement des autres populations et leurs Conseils nationaux.

3° *Diète (Séim) transcaucasienne* (10/23 février 1918). — Pour former la partie parlementaire de son gouvernement, le Commissariat de Transcaucasie décida de constituer une Diète du Transcaucasie (Séim). Pour cela, il ne fut pas procédé à de nouvelles élections. On se contenta de réduire d'un tiers les quotients électoraux des élections qui avaient eu lieu pour la Constituante russe le 25 novembre 1917. Le Séim ainsi constitué comprenait 29 députés géorgiens, 44 musulmans et 21 arméniens.

4° *Gouvernement provisoire*. — Le 24 février/9 mars 1918, le Séim autorisa M. Gueguetchkori à former pour la Transcaucasie un gouvernement provisoire ⁽¹⁾.

5° *Indépendance de la Transcaucasie* (9/22 avril 1918). — Dans sa 22^e réunion, le Séim transcaucasien proclame la Transcaucasie état indépendant de la Russie. « Résolution : à la majorité des voix, le Séim transcaucasien déclare la Transcaucasie République démocratique fédérative indépendante ⁽²⁾. »

M. Gueguetchkori donne sa démission et le Séim autorise M. Tchenkeli à former un nouveau cabinet.

M. Tchenkeli, ministre des Affaires étrangères, communique de suite aux Puissances la décision du Séim :

« La Diète de Transcaucasie, dans la séance du 22 avril, a pris la décision de déclarer l'indépendance de la République démocratique fédérative transcaucasienne. Signé : Tchenkeli, ministre des Affaires étrangères. 10/23 avril 1918, N. 1503. »

Dans sa 25^e séance (13/26 avril), la Diète acceptait la formation du cabinet Tchenkeli.

6° *Dissolution de la république transcaucasienne. Indépendance des républiques de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie*. — Le 26 mai,

⁽¹⁾ Sténogrammes de la 10^e réunion du Séim du Transcaucasie, 24 février/9 mars 1918.

⁽²⁾ Sténogrammes de la 22^e réunion du Séim du Transcaucasie, Tiflis, 9/22 avril 1918.

sous l'influence des circonstances militaires et politiques que nous verrons plus loin, la confédération du Transcaucase prenait fin. La Géorgie se déclarait indépendante; le 27 mai, l'Azerbaïdjan et, le 28 mai, l'Arménie faisaient la même déclaration. La république fédérative du Transcaucase avait fait place aux trois républiques séparées de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie. Nous allons voir, dans le paragraphe suivant, la part importante que joua, dans ce mouvement séparatiste, la Turquie désireuse de faciliter ainsi son extension au Caucase.

I

TRAITÉS DE BREST-LITOVSK, DE BATOUM ET DE BERLIN.

PLANS ALLEMAND ET TURC SUR LE CAUCASE EN 1918.

1° TRAITÉ DE BREST-LITOVSK ⁽¹⁾.
(3 mars 1918.)

Entre la Quadruplice (Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie et Turquie) et la Russie.

Situation politique. — Le Commissariat de Transcaucasie et le Séim ont remplacé la vice-royauté du Caucase. L'indépendance du Transcaucase ne sera déclarée que le 22 avril.

Situation militaire. — Depuis novembre 1917, les Turcs ont commencé leur attaque sur l'ancien front russe tenu par les Corps nationaux, de Trébizonde à Van. Le 1^{er} mars, ils sont déjà arrivés à la frontière de 1914. La poussée turque s'exerce donc très forte sur la Géorgie et surtout l'Arménie qui est la première sur le passage cherché. Elle a des buts bien clairs : Batoum, Kars, Erivan, Bakou. Les Allemands, eux, se préparent à occuper militairement le chemin de fer de Poti à Bakou pour avoir la route vers les pétroles, puis vers la Perse et l'Afghanistan ⁽²⁾. Ils veulent se ravitailler au Caucase, et, aidés des Turcs, attaquer les Indes.

⁽¹⁾ Voir *Carte du traité de Brest-Litovsk*, fig. 1, p. 63.

⁽²⁾ «L'Allemagne aura libre accès par le territoire russe vers la Perse et l'Afghanistan.» *Annexes 2 à 5 du Traité de Brest-Litovsk*. Résumé de presse allemande.

Clauses. — Tout l'ancien territoire turc envahi par l'armée russe sera évacué par les troupes russes et méthodiquement restitué à la Turquie (art. IV).

Les « cercles »⁽¹⁾ d'Ardahan, de Kars et de Batoum seront également évacués sans retard par les troupes russes. La Russie ne s'immiscera pas, quant aux questions de droit constitutionnel et de droit des gens, dans la nouvelle organisation de ces cercles, mais laissera à la population locale le soin de l'établir d'accord avec les États voisins et spécialement avec la Turquie (art. IV).

Note. — Vu les prétentions de la Turquie sur les territoires de Batoum, Kars et Ardahan, perdus par elle en 1878, cette dernière clause signifie leur restitution à l'empire ottoman. Voici d'ailleurs ce que dit Ludendorff à propos du traité de Brest-Litovsk : « L'armée russe était en pleine désorganisation et voulait la paix. Notre situation militaire était donc la plus favorable qu'on pût imaginer. . . Nous n'avions qu'à imposer nos exigences simplement et clairement. . . *Les Turcs réclamaient Batoum et Kars*; ces deux villes avaient longtemps appartenu à l'empire turc. Pour nous ces désirs étaient d'importance secondaire. Il fallait néanmoins les satisfaire dans l'intérêt de l'alliance. . . *Le gouvernement allemand exigea la cession de Batoum et de Kars*. . . Les Turcs avaient recommencé leur avance en Arménie après la dénonciation de l'armistice et voulaient poursuivre jusqu'à Kars et Batoum » (*Souvenirs de guerre*, édit. Payot, II, p. 162-178).

2° TRAITÉ DE BATOUM⁽²⁾.

(4 juin 1918.)

Signé entre le « Gouvernement Impérial Ottoman et la République d'Arménie »⁽³⁾.

Situation militaire. — La poussée turque sur le Caucase a continué. Batoum a été pris le 1^{er} avril et la Géorgie a dû peu après renoncer à la lutte. Kars a été pris aux Arméniens le 13 avril,

⁽¹⁾ Le mot *cercle* est employé ici dans les deux sens de territoire (gouvernement, province) et de district.

⁽²⁾ Voir *Carte du traité de Batoum*, fig. 1, p. 63.

⁽³⁾ A Batoum, le traité fut signé par la Turquie séparément avec chaque république.

Alexandropol le 15 mai, Karaklis le 29. En direction d'Erivan, l'armée turque, bien qu'arrêtée par la bataille de Sardarabad (24 mai) à quelques kilomètres de la capitale, était victorieuse. L'armée arménienne, complètement isolée et manquant de munitions, devait signer l'armistice et subir les conditions des Turcs.

Situation politique. — La république arménienne s'était déclarée indépendante depuis le 28 mai. Par le traité de Batoum, le gouvernement ottoman était le premier à reconnaître officiellement son existence comme État indépendant de la Russie.

Depuis la signature du traité de Brest-Litovsk, les Turcs avaient d'ailleurs eu un rôle prépondérant dans le mouvement séparatiste des populations du Transcaucase. Leur influence sur la proclamation de la République fédérative, puis dans sa dissociation en trois républiques distinctes, ressort très nettement des textes officiels relatifs aux conférences de Trébizonde et de Batoum. Pour pouvoir plus facilement atteindre leur objectif en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan, ils avaient activement travaillé à diviser les éléments du Transcaucase.

La *Conférence de Trébizonde* entre le Transcaucase (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan et Caucase du Nord) et la Turquie tint sa première séance le 4 mars. Son but était de conclure relativement aux territoires de Batoum et de Kars les arrangements prévus par l'article IV du traité de Brest-Litovsk. A la séance du 26 mars, les Turcs déclarèrent aux délégués transcaucasiens qu'ils ne pouvaient signer un traité avec eux que s'ils représentaient un État indépendant de la Russie. Les délégués télégraphièrent alors au Commissariat du Transcaucase que les Turcs refusaient de changer les frontières de Brest-Litovsk. Le Séim rappela la délégation de Trébizonde (31 mars) et proclama l'indépendance de la république fédérative du Transcaucase (22 avril). La guerre contre les Turcs est désastreuse pour la Géorgie et l'Arménie. Les Turcs proposent alors à la république transcaucasienne l'envoi d'une nouvelle délégation à Batoum.

Conférence de Batoum. — « Entre la République du Transcaucase, la Turquie et l'Allemagne. »

Pendant la conférence, les Turcs continuent leur avance. Les Allemands demandent aux Turcs de renvoyer leurs troupes au sud vers Bagdad. Les Turcs refusent et prennent Alexandropol.

Alors la délégation allemande quitte Batoum. Von Lossow et Tchenkeli partent pour Berlin.

Le 25 mai, après la défaite des Arméniens, les Turcs déclarent qu'ils ne voient pas la nécessité de signer un traité avec la confédération transcaucasienne et déclarent qu'ils ne le feront qu'avec des républiques séparées. La délégation transcaucasienne rentre à Tiflis afin d'y exposer les conditions de l'ennemi et le 26 mai la confédération du Transcaucase est dissoute. La Géorgie se déclare indépendante. Le 27, l'Azerbaïdjan et, le 28, l'Arménie font de même.

Le 4 juin, la Turquie signe le traité de Batoum avec les trois républiques séparées.

Conférence de Constantinople. — Le 11 juin, Berlin télégraphie que l'Allemagne, la Bulgarie et la Turquie veulent la révision du traité de Batoum qui donne Batoum et Kars aux Turcs. Les républiques du Transcaucase sont invitées à envoyer des délégués à Constantinople pour une conférence avec les Puissances centrales et la Turquie. De fait, la Conférence de Constantinople fut interrompue par l'armistice de novembre 1918, sans avoir tenu aucune séance officielle, ni réglé les questions pendantes au Caucase.

Clauses du traité de Batoum. — La frontière turque fixée à Brest-Litovsk est avancée en Géorgie et en Arménie. En plus du territoire de Batoum et de Kars elle englobe une partie des districts d'Akhaltzikh, d'Akhalkalaki et de Bortchalou (Gouvernement de Tiflis), toute la partie occidentale des districts d'Alexandropol et d'Etchmiadzine, le sud de ceux d'Erivan et de Charour, la majeure partie de Nakhitchevan. La ligne ferrée Alexandropol-Djoulfâ est ainsi en territoire turc, de même que l'aboutissant des voies ferrées d'Erzeroum et de Van (Chakhtakhti). Des deux côtés de la chaîne de l'Ararat, dans la vallée de l'Araxe et celle d'Alachguerd, les communications entre la Perse et la Turquie sont ainsi assurées.

Le traité de Batoum indique d'une façon très précise les visées turques et pantouraniennes : sur la mer Noire, Batoum et Kars, vers la Perse, Djoulfâ.

Difficultés entre l'Allemagne et la Turquie. — Ludendorff nous expose lui-même les rivalités que suscitèrent entre l'Allemagne

et la Turquie les questions du Transcaucase. « En Arménie, les Turcs avaient recommencé leur avance à la fin de février 1918. A la fin de mars, ils avaient purgé leur territoire des Russes et occupé fin avril les « cercles » de Kars et de Batoum que leur attribuait la paix de Brest-Litovsk. Ils pensaient ne pas en rester là, mais bien continuer à étendre leur influence sur le territoire du Caucase. Dans ce but, ils firent une propagande active parmi la population musulmane d'Azerbaïdjan. Le frère d'Enver, Noury, y parut aussi pour y organiser de nouvelles formations. En même temps la Turquie entra en négociations avec les petites républiques de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie qui se formaient dans le sud de la Russie. Le général von Lossow, de Constantinople, y prit part sur l'ordre du gouvernement allemand.

« Je ne pouvais que souscrire à des mesures turques qui, en elles-mêmes, étaient favorables à la guerre dans son ensemble. Mais elles ne devaient pas détourner la Turquie de son véritable devoir dans la guerre, ni rendre plus difficile notre approvisionnement en matières premières du Caucase dont nous attendions un profond soulagement. Le devoir d'Enver était de combattre l'Angleterre en premier lieu sur le front de Palestine. J'attirai son attention là-dessus dans des télégrammes très nets. Maintenant l'occasion s'offrait aussi d'atteindre les Anglais dans le nord de la Perse. Les communications par voie ferrée de Batoum à Tauris par Tiflis favorisaient ce projet. Dans le nord de la Perse les Turcs pouvaient avoir la supériorité sur les Anglais. Faire lever contre eux des populations de l'Azerbaïdjan nous aurait rendu de précieux services. J'aurais soutenu volontiers tous les efforts dans ce sens. Mais Enver et le gouvernement turc pensaient moins à la guerre contre l'Angleterre qu'à leurs buts panislamiques au Caucase. Ils y joignaient des buts tout matériels, à savoir l'exploitation, pleine de profit, des matières premières qui s'y trouvaient. Que l'Allemagne ne dût en tirer aucun profit pour sa situation économique, tous ceux qui connaissaient les procédés turcs en affaires le savaient. Cela nous mettait en opposition avec la Turquie au point de vue de ses buts de guerre.

« Aux négociations de Batoum, les représentants de la république de Géorgie s'étaient adressés au général von Lossow et avaient demandé la protection de l'Allemagne. Je ne pouvais, pour des raisons militaires, que voir avec plaisir ces rapports et la demande de la Géorgie qui réclamait la protection de l'empire d'Allemagne. C'était un moyen pour nous d'arriver, indépen-

damment de la Turquie, aux matières premières du Caucase et d'exercer une influence sur l'exploitation des chemins de fer qui passaient par Tiflis. Ces voies ferrées avaient une importance primordiale pour la conduite de la guerre dans le nord de la Perse et une exploitation placée sous l'influence allemande aurait été plus productive que sous le régime de la collaboration turque⁽¹⁾. »

3° TRAITÉ DE BERLIN⁽²⁾.

(27 août 1918.)

Traité complémentaire au traité de Brest-Litovsk signé entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie, d'une part, et la Russie, d'autre part.

Situation militaire. — Pour se préserver de l'invasion turque, la Géorgie a demandé le protectorat de l'Allemagne. Celle-ci occupe militairement la ligne ferrée Poti-Bakou. L'armée turque a entrepris deux expéditions, l'une contre les Anglais en Perse, l'autre sur Bakou.

Situation politique. — Les traités de Brest-Litovsk et de Batoum ont suscité des discussions entre l'Allemagne et la Russie, entre l'Allemagne et la Turquie, entre la Turquie et les républiques transcaucasiennes.

Clauses. — Sous certaines réserves (ch. v, art. 12), l'Allemagne évacuera les territoires russes de la mer Noire occupés par elle, sauf le Caucase (ch. v, art. 11).

L'indépendance de la Géorgie, déjà reconnue par l'Allemagne, est consentie par la Russie (ch. v, art. 13).

En dehors de la Géorgie et des territoires de Batoum, Kars et Ardahan, l'Allemagne ne prêtera pas d'appui aux opérations militaires éventuelles au Caucase d'une tierce puissance (Turquie) (ch. vi, art. 14). Elle s'emploiera pour que cette tierce puissance ne dépasse pas avec ses troupes une ligne déterminée autour de Bakou (ch. vi, art. 14). La Russie favorisera la production du pétrole de Bakou et en cédera le quart à l'Allemagne (ch. vi, art. 14).

⁽¹⁾ *Op. cit.*, p. 238, 239.

⁽²⁾ Voir *Carte du traité de Berlin*, fig. 1, p. 63.

II

PACTE NATIONAL TURC, TRAITÉ DE SÈVRES,
TRAITÉ D'ALEXANDROPOL.PLAN ALLIÉ SUR L'ARMÉNIE, RÉSISTANCE TURQUE.
1920.1° PACTE NATIONAL TURC.
(28 janvier 1920.)

Le Pacte national proclamé le 28 janvier 1920 par le Parlement ottoman reprend, en les complétant, les décisions du Congrès d'Erzeroum, réuni le 10 juillet 1919 par le *Comité de défense des droits des vilayets de l'Asie Mineure orientale* au lendemain de l'occupation de Smyrne par les Grecs (15 mai 1919).

Clauses. — Nécessité d'un plébiscite pour les territoires arabes de l'empire ottoman occupés au moment de l'armistice par les armées ennemies. Intangibilité des territoires de majorité turque situés des deux côtés de la ligne d'armistice (art. 1).

Admission d'un plébiscite pour les sandjaks musulmans de Kars, d'Ardahan et de Batoum, bien que, dès leur libération du joug russe, les populations aient solennellement voté de faire retour à la *mère patrie* (art. 2).

La Turquie nouvelle, qui se forme autour de l'Assemblée d'Angora et de Moustafa Kemal, refuse donc par avance toute décision des Alliés pour l'attribution à la Géorgie du territoire de Batoum et à l'Arménie du territoire de Kars et des vilayets orientaux (Trébizonde, Erzeroum, Bitlis et Van). La frontière du Pacte national, du côté du Caucase, est indiquée par la ligne du traité de Batoum, mais sera précisée expressément au traité de Moscou⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Voir fig. 1, p. 63 et fig. 3, p. 75.

1920. TRAITÉ DE SÈVRES ET PLAN TURCO-TARTARE.

Carte N°2



TRANSCAUCASIE ET RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES. (1918-1921)

2^o TRAITÉ DE SÈVRES⁽¹⁾.

(10 août 1920.)

A. *Traité entre les Puissances alliées et associées et la Turquie.*

Signé entre :

« L'EMPIRE BRITANNIQUE, LA FRANCE, L'ITALIE ET LE JAPON, Puissances désignées dans le présent traité comme les *Principales Puissances alliées*,

« L'ARMÉNIE, LA BELGIQUE, LA GRÈCE... constituant, avec les Principales Puissances ci-dessus, les *Puissances alliées*,

« d'une part;

« ET LA TURQUIE,

« d'autre part. »

(En tête du traité.)

Clauses. — « La Turquie reconnaît, comme l'ont déjà fait les Puissances alliées, l'Arménie comme un État libre et indépendant » (*Section VI, Arménie, art. 88*).

La détermination de la frontière de Turquie et d'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis sera soumise à l'arbitrage du Président des États-Unis. La Turquie et l'Arménie accepteront sa décision ainsi que toutes les dispositions qu'il pourra prescrire relativement à la démilitarisation du territoire ottoman adjacent à ladite frontière (art. 89).

Les frontières de l'Arménie avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie seront déterminées d'un commun accord par les États intéressés (art. 91).

B. *Traité entre les Principales Puissances alliées et l'Arménie.*

Signé entre l'Empire Britannique, la France, l'Italie, le Japon et l'Arménie.

Clauses. — Affirmation de la reconnaissance de l'Arménie par les Puissances alliées. « Considérant que les Principales Puissances alliées ont reconnu l'Arménie comme État souverain et indépendant... » (En tête du traité, p. 1).

(1) Voir *Carte du traité de Sévres*, fig. 2, p. 73.

Acceptation par l'Arménie des dispositions jugées nécessaires par les Puissances pour protéger sur son territoire : 1° les intérêts des habitants différant de la majorité des habitants par la race, la langue ou la religion; 2° la liberté du transit et le commerce des autres nations.

3° TRAITÉ D'ALEXANDROPOL.

(2 décembre 1920.)

Signé entre « le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et la République d'Arménie ».

Situation politique et militaire. — Au lendemain du traité de Sèvres, les Bolcheviks et les Turcs concentrent leurs troupes sur les frontières de la république arménienne. La république d'Azerbaïdjan, tombée au pouvoir de Moscou, depuis avril, attaque les régions montagneuses de Karabagh et Zanguezour, tandis que les Bolcheviks tentent un soulèvement intérieur en Arménie. En septembre, les troupes nationalistes turques, sous le commandement de Kiazim Kara Békir attaquent brusquement l'Arménie qui, tardivement et insuffisamment soutenue par les Alliés, est envahie de nouveau comme en 1918 à l'ouest et au sud. Les Turcs occupent Kars, Alexandropol et Sourmalou (district d'Igdir) jusqu'à l'Araxe.

En même temps, le gouvernement de Moscou somme la république arménienne : 1° de laisser libre passage aux Turcs et aux Bolcheviks qui veulent faire leur jonction à travers son territoire; 2° de renoncer au traité de Sèvres et 3° de rompre toute relation avec les Puissances alliées.

La République arménienne fait appel aux Puissances alliées, mais sans obtenir de réponse. Les Bolcheviks concentrent leurs troupes à la frontière nord.

Isolée et vaincue, l'Arménie est forcée de signer la paix que lui impose Angora soutenu par Moscou. Quatre jours après, le 6 décembre, un gouvernement arménien bolchevik, amené et installé par les troupes russes, s'empare du pouvoir à Erivan.

Clauses. — Les districts de Kars et de Sourmalou sont déclarés régions contestées, jusqu'à un plébiscite qui, dans une période de trois ans, doit en fixer l'attribution définitive.

La frontière suit à l'ouest la ligne de Brest-Litovsk, puis l'Araxe jusqu'au sud d'Erivan, alors elle reprend la ligne du traité de Batoum (art. 1, 2).

1921. TRAITÉS DE MOSCOU ET DE KARS.

Carte N°3



TRANSCAUCASIE ET RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES. (1918-1921)

L'Arménie renonce au traité de Sèvres (art. 3).

Effectif de l'armée arménienne limité à 1500 hommes. Gendarmerie non limitée (art. 3).

En cas d'agression, la Turquie doit prêter aide militaire à l'Arménie (art. 5).

III

TRAITÉ DE MOSCOU ET TRAITÉ DE KARS.

PLANS BOLCHEVIK ET TURC.

1921.

1° TRAITÉ DE MOSCOU⁽¹⁾.

(16 mars 1921.)

Signé entre « le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et la République fédérative et socialiste des Soviets russes » qui « prenant en considération la lutte commune entreprise contre l'invasion de l'impérialisme et prévoyant que les difficultés suscitées à l'une rendraient la situation de l'autre critique, ont décidé la conclusion d'une convention en vue d'assurer des relations amicales et fraternelles entre les deux pays ».

(En tête du traité.)

Situation politique et militaire. — Le 16 mars 1921, la Géorgie attaquée par l'armée rouge au sud, à l'est et au nord, est entièrement envahie. Le 11 mars, le gouvernement de la République réfugié à Batoum ne peut s'opposer à l'occupation de la ville par les troupes turques, pressées de créer une situation de fait avant l'arrivée des Bolcheviks russes. Ceux-ci, aidés par les Bolcheviks géorgiens qui bousculent et expulsent les Turcs, prennent la ville le 21 mars.

L'Arménie qui a réussi à secouer le joug soviétique voit alors converger sur elle la poussée de l'armée rouge, maîtresse de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie. Occupée à l'est et au sud par l'armée

⁽¹⁾ Voir *Carte du traité de Moscou*, fig. 3, p. 75.

kémaliste elle est complètement isolée. Erivan sera occupé par les Bolcheviks le 2 avril. Le gouvernement et l'armée de la République arménienne antibolchévique résisteront dans le massif de Zanguezour jusqu'en juillet, puis se verront alors forcés de se retirer en Perse.

Le traité de Moscou se signe donc à un moment de tension entre la Turquie nationaliste et les Soviets. Il y a entre eux compétitions pour Batoum et les frontières d'Arménie.

Clauses. — Engagement de ne pas reconnaître les traités internationaux imposés de force à l'un des partis. Toute convention déclarée annulée par le gouvernement nationaliste d'Angora ne sera pas reconnue par la Russie (art. 1).

Reconnaissance à la Turquie de la frontière du Pacte national (art. 2).

Batoum reste sous la souveraineté de la Géorgie ainsi que le territoire situé au nord de la frontière turque. Cependant l'Adjarie jouira d'une large autonomie sous le protectorat de la Géorgie. Droit de libre transit est assuré à la Turquie dans le port de Batoum (art. 2).

Le territoire de Nakhitchevan est rendu autonome et placé sous le protectorat de l'Azerbaïdjan (art. 3).

Liberté des détroits. Le règlement international en sera déterminé par une conférence des États riverains de la mer Noire, en réservant l'indépendance absolue de la Turquie et la sécurité de Constantinople (art. 5).

Annulation des traités précédents entre la Russie et la Turquie. Annulation des dettes et engagements financiers de la Turquie envers le gouvernement du Tzar (art. 6).

Abrogation des Capitulations (art. 7).

La Russie promet d'intervenir auprès des républiques transcaucasiennes pour leur faire adopter le présent traité (art. 15).

Le traité sera ratifié à Kars le plus tôt possible (art. 16).

2° TRAITÉ DE KARS⁽¹⁾.

(21 octobre 1921.)

Signé entre « les Républiques soviétiques et socialistes transcaucasiennes, le Gouvernement de la Grande Assemblée d'Angora et la République fédérative soviétique et socialiste russe ».

⁽¹⁾ Voir *Carte du traité de Kars*, fig. 3, p. 75.

1922. RÉPUBLIQUE SOVIÉTIQUE D'ARMÉNIE.

Carte N°4



TRANSCAUCASIE ET RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES. (1918-1921)

Clauses. — Les mêmes que celles du traité de Moscou signé le 16 mars entre la Russie bolchévique et la Turquie nationaliste.

Adhésion des républiques soviétiques transcaucasiennes au traité de Moscou.

«Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et les Gouvernements des Républiques socialistes soviétiques d'Azerbaïdjan, d'Arménie et de Géorgie déclarent abolis et désuets tous les traités concernant lesdits pays, signés entre l'une des républiques de la Transcaucasie et un autre État. Le traité russo-turc signé à Kars le 16 mars 1921 (1337 de l'Hégire) ne tombe pas sous les dispositions de cet article (art. 1).

«Les parties signataires s'accordent pour ne reconnaître aucun traité ou acte international imposé par la force à l'une des parties (art. 2).

«Par le mot *Turquie*, il faudra entendre dans ce traité l'étendue du territoire désignée le 28 janvier 1920 (1336 de l'Hégire) par le Pacte national turc et confirmée par la Chambre des députés ottomans de Constantinople et communiquée à la presse et à toutes les Puissances (art. 2).»

Clauses territoriales. — Dans les traités de Moscou et de Kars, la Russie restreint à l'est les avances obtenues par la Turquie au traité de Brest-Litovsk et de Batoum. Elle laisse le port de Batoum à la Géorgie, Alexandropol et la voie ferrée jusqu'à Erivan à l'Arménie. Mais, en compensation pour la perte de Batoum elle donne à la Turquie le territoire arménien jusqu'à l'Araxe (district de Sourmalou) et met le territoire de Nakhitchevan sous le protectorat de l'Azerbaïdjan. Tout en concédant à la Turquie la majorité de la frontière du Pacte national, moins Batoum, la Russie garde pour elle, par l'intermédiaire des républiques transcaucasiennes, tout le réseau principal des chemins de fer du Transcaucase : Batoum-Bakou et Tiflis-Alexandropol-Djoulfa, c'est-à-dire les communications entre la mer Noire, la Caspienne et la Perse.

CONCLUSION.

Les traités de Moscou et de Kars marquent la tendance de la Russie bolchévique à restreindre l'indépendance des républiques du Transcaucase. Au traité de Batoum, les Turcs avaient nettement montré l'intérêt qu'il y avait pour eux à favoriser cette

indépendance pour permettre leur avance en territoire russe. Alliés par la force des circonstances, les deux ennemis historiques profitent des traités pour assurer leurs positions stratégiques.

La Russie bolchévique a senti qu'il lui fallait à tout prix reprendre son empire sur le Transcaucase, pour y limiter les empiétements dangereux du mouvement turc.

En janvier 1922, sous l'influence de Moscou, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se fédéraient de nouveau et formaient la République socialiste, soviétique, fédérative transcaucasienne.

Le 30 décembre 1922, la République fédérative transcaucasienne rentrait dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques (Russie, Ukraine, Russie blanche et Transcaucase : Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie), par résolution du 1^{er} Congrès des Soviets de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et en vertu du Pacte adopté par le 1^{er} Congrès de l'Union (cf. *Europe nouvelle*, 3 février 1923).

Le 6 juillet 1923, la 2^e session du Comité central exécutif de l'Union décidait que « la Déclaration concernant la création de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Pacte enregistrant cette création constituent la Loi fondamentale (Constitution) de l'Union » (cf. *Europe nouvelle*, 8 septembre 1923).

L'indépendance du Transcaucase n'avait duré que quatre ans et huit mois (22 avril 1918-30 décembre 1922). La suite des traités de cette période troublée ne sont pas sans importance pour distinguer sous quelles influences les trois républiques d'Arménie, de Géorgie et d'Azerbaïdjan se séparèrent momentanément de la Russie et y furent englobées de nouveau. Ces documents historiques sont nécessaires pour faire prévoir l'avenir des relations russo-turques et des événements d'Asie.

